



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2019
Français
Original : anglais

**Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer
un instrument international juridiquement contraignant
se rapportant à la Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer et portant sur la conservation
et l'utilisation durable de la biodiversité marine
des zones ne relevant pas de la juridiction nationale**
Troisième session

New York, 19-30 août 2019

Programme de travail révisé*

Lundi 19 août 2019

10 heures-13 heures	Ouverture de la session (point 1) Adoption de l'ordre du jour (point 2) Programme de travail (point 3) Débat général (point 5)
15 heures-18 heures	Examen de la question visée aux paragraphes 1 et 2 de la résolution 72/249 de l'Assemblée générale (point 6) Groupe de travail officieux sur les questions interdisciplinaires (art. 2 à 6) Objectifs Champ d'application Relation entre l'instrument international et la Convention et les autres instruments et cadres et organes Approches et principes Coopération internationale

* Sauf indication contraire, les questions à examiner lors de la deuxième semaine seront déterminées à la lumière des débats tenus lors de la première semaine.



Mardi 20 août 2019

10 heures-midi

Point 6 (*suite*)

Consultations informelles sur le renforcement des capacités et le transfert des techniques marines (par. 1 de l'article 44 et art. 45)
Modalités de renforcement des capacités et de transfert des techniques marines, notamment des modalités supplémentaires pour le transfert des techniques marines

14 heures-16 heures

Point 6 (*suite*)

Consultations informelles sur les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées (art. 15 et 19)
Coopération et coordination
Prise de décisions

15 heures-18 heures

Groupe de travail officieux sur le renforcement des capacités et le transfert de techniques marines (art. 42 à 44)

Objectifs

Coopération en matière de renforcement des capacités et de transfert de techniques marines

Modalités de renforcement des capacités et de transfert des techniques marines

Mercredi 21 août 2019

10 heures-13 heures

Point 6 (*suite*)

Groupe de travail officieux sur les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées (art. 16 à 18)

Détermination des aires

Propositions

Consultations et évaluation

14 heures-16 heures

Point 6 (*suite*)

Consultations informelles sur les études d'impact sur l'environnement (art. 23 et 38)

Relation entre l'instrument international et les autres instruments et cadres juridiques et organes

Prise de décisions

16 heures-18 heures

Consultations informelles sur les ressources génétiques marines, y compris les questions liées au partage des avantages (art. 10)

Accès

Jeudi 22 août 2019

10 heures-13 heures

Point 6 (*suite*)

Groupe de travail officieux sur les études d'impact sur l'environnement (art. 30 à 34)

Vérification préliminaire

Délimitation du champ des études

Étude d'impact et évaluation

	Atténuation, prévention et gestion des effets préjudiciables potentiels
	Notification et consultation publiques
14 heures-16 heures	Point 6 (<i>suite</i>)
	Consultations informelles sur les ressources génétiques marines, y compris les questions liées au partage des avantages (art. 11)
	Partage des avantages
16 heures-18 heures	Consultations informelles sur les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées (art. 21)
	Suivi et examen
Vendredi 23 août 2019	
10 heures-13 heures	Point 6 (<i>suite</i>)
	Groupe de travail officieux sur les ressources génétiques marines, y compris les questions liées au partage des avantages (art. 7 à 9)
	Objectifs
	Champ d'application
	Activités liées aux ressources génétiques marines
14 heures-16 heures	Point 6 (<i>suite</i>)
	Consultations informelles sur les ressources génétiques marines, y compris les questions liées au partage des avantages (art. 13)
	Suivi
16 heures-18 heures	Consultations informelles sur les études d'impact sur l'environnement (art. 24)
	Seuils et critères
Lundi 26 août 2019	
10 heures-midi	Point 6 (<i>suite</i>)
	Consultations informelles sur les études d'impact sur l'environnement (art. 39 à 41)
	Suivi
	Établissement de rapports
	Examen
10 heures-13 heures	Point 6 (<i>suite</i>)
	Groupe de travail officieux sur le renforcement des capacités et le transfert des techniques marines (art. 46 à 47)
	Types
	Suivi et examen
14 heures-16 heures	Point 6 (<i>suite</i>)
	Consultations informelles sur les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées (art. 21 et 14)
	Suivi et examen

	Objectifs
15 heures-18 heures	Point 6 (<i>suite</i>) Groupe de travail officieux sur le renforcement des capacités et le transfert de techniques marines (par. 3 et 4 de l'article 51) Centre d'échange d'informations
Mardi 27 août 2019	
10 heures-midi	Point 6 (<i>suite</i>) Consultations informelles sur les études d'impact sur l'environnement (art. 25 à 27) Effets cumulés Effets transfrontières Zones désignées comme importantes ou vulnérables sur les plans écologique ou biologique
10 heures-13 heures	Point 6 (<i>suite</i>) Groupe de travail officieux sur les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées (art. 17, 18 et 20) Propositions Consultation et évaluation Application
14 heures-16 heures	Point 6 (<i>suite</i>) Consultations informelles sur les ressources génétiques marines, y compris les questions liées au partage des avantages (art. 12) Droits de propriété intellectuelle
16 heures-18 heures	Point 6 (<i>suite</i>) Consultations informelles sur les questions interdisciplinaires (art. 52) Ressources financières
Mercredi 28 août 2019	
10 heures-13 heures	Point 6 (<i>suite</i>) Groupe de travail officieux sur les ressources génétiques marines, y compris les questions liées au partage des avantages (article premier) Définitions
14 heures-16 heures	Point 6 (<i>suite</i>) Groupe de travail officieux sur les études d'impact sur l'environnement (art. 22, 28 et 29) Obligation de procéder à des études d'impact sur l'environnement Évaluations stratégiques environnementales Liste des activités qui exige ou n'exige pas une étude d'impact sur l'environnement

15 heures-18 heures	<p>Consultations informelles sur les questions interdisciplinaires (art. 4 à 6 et 53)</p> <p>Relation entre l'instrument international et la Convention et les autres instruments et cadres et organes</p> <p>Approches et principes</p> <p>Coopération internationale</p> <p>Mise en œuvre et contrôle du respect des dispositions</p>
Jeudi 29 août 2019	
10 heures-13 heures	<p>Point 6 (<i>suite</i>)</p> <p>Groupe de travail officieux sur les études d'impact sur l'environnement (art. 35 à 37)</p> <p>Rapports d'étude d'impact sur l'environnement</p> <p>Publication des rapports</p> <p>Examen et évaluation</p>
15 heures-18 heures	<p>Point 6 (<i>suite</i>)</p> <p>Groupe de travail officieux sur les questions interdisciplinaires (art. 48 à 51)</p> <p>Centre d'échange d'informations</p> <p>Conférence des Parties</p> <p>Organe scientifique et technique</p> <p>Secrétariat</p>
Vendredi 30 août 2019	
10 heures-13 heures	<p>Point 6 (<i>suite</i>)</p> <p>Pouvoirs des représentants (point 4)</p>
15 heures-18 heures	<p>Questions diverses (point 7)</p> <p>Clôture de la session (point 8)</p>